

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit: **abrdrn SICAV I - Emerging Markets SDG Corporate Bond Fund**

Identifiant d'entité juridique **213800ZA6YFUJIKUV566**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

X Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: 39,14%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: 55,64%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

ODD : Le Fonds visait à obtenir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises des pays émergents qui, de notre point de vue, apportent une contribution positive à la société de par leur alignement aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).

Notre proposition en matière d'ODD mettait l'accent sur les entreprises qui apportent une contribution importante et positive à l'environnement et à la société.

La méthodologie et les critères spécifiques étaient décrits dans notre prospectus et dans les informations fournies sur notre site Web, qui sont disponibles sur abrdrn.com -> Fund Centre.

Les stratégies d'objectifs de développement durable investissaient dans des entreprises qui apportaient des contributions positives et substantielles pour relever les défis environnementaux et sociaux. Ces contributions devaient être alignées sur au moins l'un des huit piliers d'impact, ou l'entreprise devait être considérée comme « leader ODD » ou sont sensibles aux problèmes liés à la transition ODD. Les piliers,

les sous-thèmes et les indicateurs associés ont été élaborés sur la base des ODD des Nations unies. Toutefois, notre objectif était d'aligner nos objectifs de développement durable sur les problèmes mondiaux les plus urgents selon les Nations unies.

Par conséquent, à mesure que les besoins du monde changeaient, nos piliers d'impact étaient susceptibles d'évoluer. Les liens avec les ODD étaient illustrés dans le tableau ci-après.

Liquidités - 4,25

Économie circulaire - 3,01 %

Inclusion financière - 26,81 %

Alimentation et agriculture - 4,98 %

Obligations souveraines frontalières - 6,11 %

Santé et services sociaux - 3,68 %

Énergie durable - 14,74 %

Immobilier et infrastructures durables - 30,17 %

Eau potable et assainissement - 2,36 %

Catalyseurs en matière d'ODD - 2,55 %

Transition SDG - 1,34 %

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a investi dans des sociétés dont au minimum 20 % du chiffre d'affaires, du bénéfice, des capitaux ou des dépenses d'investissement et de recherche et développement sont liés aux ODD des Nations unies. Pour les entreprises classées dans l'indice de référence en tant que

« Financières », d'autres signaux de matérialité sont utilisés, sur la base des prêts et de la base de clientèle.

La répartition des participations alignées sur les ODD, les leaders des ODD et les problèmes liés à la transition des ODD était la suivante :

1. Pas de pauvreté - 13,94 %
2. Faim Zéro - 2,25 %
3. Bonne santé et bien-être - 5,65 %
6. Eau potable et assainissement - 2,36 %
7. Énergie abordable et propre - 15,47 %
8. Travail décent et croissance économique - 11,89 %
9. Industrie, innovation et infrastructures - 26,98 %
11. Villes et communautés durables - 2,46 %
12. Consommation et production responsables - 0,82 %
15. Vie terrestre - 3,83 %
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs - 6,11 %

Leaders SDG - 2,55 %

Transition SDG - 1,34 %

Liquidités - 4,25 %

La répartition des participations alignées sur les huit piliers d'abrdn est la suivante :

Liquidités - 4,25 %

Économie circulaire - 3,01 %

Inclusion financière - 26,81 %

Alimentation et agriculture - 4,98 %
 Obligations souveraines frontières - 6,11 %
 Santé et services sociaux - 3,68 %
 Énergie durable - 14,74 %
 Immobilier et infrastructures durables - 30,17 %
 Eau potable et assainissement - 2,36 %
 Catalyseurs en matière d'ODD - 2,55 %
 Transition SDG - 1,34 %

Intensité en carbone : Nous confirmons qu'au cours de la période de référence, l'intensité carbone du portefeuille a été inférieure à l'indice de référence (JP Morgan ESG CEMBI Broad Diversified Index), conformément à notre engagement global. À la fin de l'année, l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds (Portée 1 et 2) par rapport à l'indice de référence était de 87,89 %.

Le Fonds a également exclu 21,34 % de l'univers d'investissement du Fonds en termes d'exclusions négatives fin septembre 2024. Le processus de sélection positive affine davantage l'univers. En outre, des indicateurs clés de performance (KPI) ou des résultats ciblés ont été établis pour chaque société intégrée au Fonds afin d'évaluer dans quelle mesure les produits et services contribuent à des résultats sociaux et environnementaux positifs

à l'échelle mondiale. Ces indicateurs clés de performance, ainsi que des études de cas et des analyses supplémentaires, sont présentés chaque année dans le rapport sur les ODD du Fonds. Veuillez consulter le rapport le plus récent (disponible à l'adresse abrdn.com -> Fund Center) pour obtenir des informations complètes sur ces KPI, car ils varient d'une année sur l'autre.

Nous confirmons également que, pendant la période examinée, des exclusions binaires sont appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations unies, à l'OIT et à l'OCDE, aux entreprises publiques, au tabac, au charbon thermique, au pétrole et au gaz, à la production d'électricité, aux jeux d'argent, à l'alcool, aux divertissements pour adultes et aux armes. Ces critères de sélection sont appliqués de façon contraignante. Un émetteur détenu par le Fonds ne répondait pas aux critères de sélection dans le domaine du pétrole et du gaz, mais cet examen a pris en compte à tort le transport du pétrole et du gaz, que le mandat n'exclut pas. Par conséquent, nous avons depuis modifié l'examen de sélection et l'émetteur satisfait désormais aux critères requis.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Durant la période précédente, la répartition des participations alignées sur les ODD, les leaders des ODD et les problèmes liés à la transition des ODD était la suivante :1. Pas de pauvreté - 16,28 %2. Faim Zéro - 0,25 %3. Bonne santé et bien-être - 5,15 %6. Eau potable et assainissement - 2,12 %7. Énergie abordable et propre - 17,69 %8. Travail décent et croissance économique - 11,15 %9. Industrie, innovation et infrastructures - 21,61 %10. Réduction des inégalité - 3,62 %11. Villes et communautés durables - 6,96 %12. Consommation et production responsables - 1,00 %15. Vie terrestre - 3,24 %17. Partenariats pour la réalisation des objectifs - 6,97 %Leaders SDG - 3,39 %Liquidités - 0,56 %Au 30 septembre 2023, le Fonds a atteint une intensité en carbone inférieure de 52,25 % à celle de l'indice de référence.

Period	2024	2023
Sustainable investment	94,78%	99,50%
Other environmental	39,14%	41,97%
Social	55,64%	57,53%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Comme exigé par le Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable. abrdn a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

abrdn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme source de préjudice important. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières

ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm) du Règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, que moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, qu'elle n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue au test, elle ne peut pas posséder le statut d'investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée sur les PIN du SFDR incluses dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externes et les informations internes d'abrdn.

iii. Indicateur d'importance DNSH

En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrdn examine les indicateurs PIN du SFDR tels que définis par le Règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude potentiels à l'avenir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrdn vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème

Au cours de la période examinée, abrdn a utilisé l'approche susmentionnée pour tester la contribution à l'investissement durable.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Le Fonds prend en compte les principaux indicateurs d'impact défavorable définis par le règlement délégué SFDR.

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN susmentionnés, y compris : le Pacte mondial des Nations Unies, les armes controversées et l'extraction de charbon thermique.

Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.

Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).

Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez

plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».

Après tout investissement, les indicateurs PIN suivants sont pris en compte :

- abrdn suit tous les indicateurs PIN obligatoires et supplémentaires via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers. Les indicateurs PIN qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus.
- La prise en compte de l'intensité carbone et des émissions de GES des placements du portefeuille via nos outils Climat et une analyse des risques
- Des indicateurs de gouvernance à travers les scores de gouvernance et le cadre de risque internes d'abrdn, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités détenues par l'État dans les pays qui enfreignent les normes.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : Émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 2 : Empreinte carbone (niveaux 1 et 2)
- PIN 3 : Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles nous investissons (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-avant, y compris :

- Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et

aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.

- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrnd applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrnd.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise font l'objet d'un suivi via nos outils climatiques et notre analyse des risques
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé afin de détecter toute société susceptible d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.
- abrnd suit les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de préinvestissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds. Nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents sur l'approche en matière d'investissement.
- Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour faire l'objet d'une discussion avec la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrnd peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrnd peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/10/2023 - 30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PRUDENTIAL FUNDING ASIA 2.95% 11/03/2033	Financials	1,93	Hong Kong
PT TOWER BERSAMA INFRAST 2.75% 01/20/2026	Industrials	1,80	Indonesia
BANQUE OUEST AFRICAINE D 4.7% 10/22/2031	Government	1,68	Supranational
MANILA WATER CO INC 4.375% 07/30/2030	Utilities	1,68	Philippines
SOCIEDAD DE TRANSMISION 4% 01/27/2032	Utilities	1,66	Chile
NATIONAL CENTRAL COOLING 2.5% 10/21/2027	Utilities	1,63	United Arab Emirates
GLOBE TELECOM INC 3% 07/23/2035	Communications	1,61	Philippines
DEV BANK PHILIPPINES 2.375% 03/11/2031	Government	1,59	Philippines
LIMA METRO LINE 2 FIN LT 4.35% 04/05/2036	Industrials	1,57	Peru
MAF GLOBAL SECURITIES 7.875%	Financials	1,47	United Arab Emirates
ALDAR INVESTMENT PROPERT 4.875% 05/24/2033	Financials	1,41	United Arab Emirates
INDONESIA INFRASTRUCTU 1.5% 01/27/2026	Financials	1,40	Indonesia
MASDAR ABU DHABI 4.875% 07/25/2033	Energy	1,36	United Arab Emirates
INRETAIL CONSUMER 3.25% 03/22/2028	Consumer Staples	1,31	Peru
ENERGUATE TRUST 5.875% 05/03/2027	Utilities	1,29	Guatemala



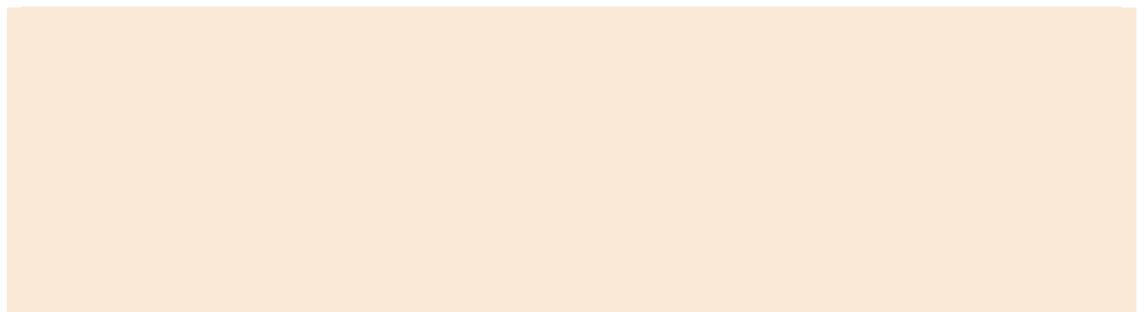
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

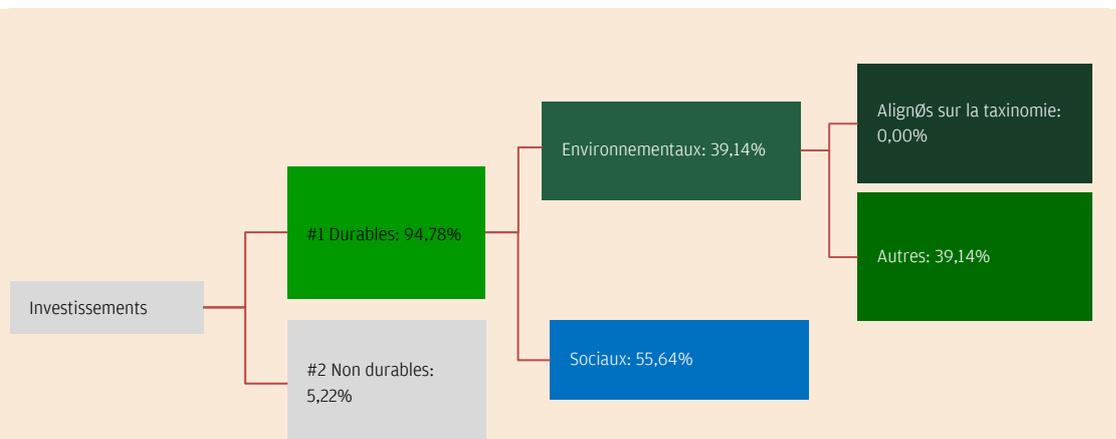
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds s'est engagé à ce qu'au moins 75 % de ces actifs soient des investissements durables, dont au moins 15 % ont un objectif environnemental et 15 % des objectifs sociaux.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés. Le graphique ci-dessous illustre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, exprimés en pourcentage de la valeur liquidative (VNI), réalisés au cours de la période examinée.





La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Consumer Discretionary	Travel & Lodging	1,83
Consumer Discretionary	Consumer Discretionary Products	0,99
Consumer Discretionary	Auto Parts Manufacturing	0,19
Industrials	Industrial Services	2,20
Industrials	Industrial Other	2,94
Industrials	Railroad	3,88
Industrials	Transportation & Logistics	0,63
Materials	Metals & Mining	0,85
Materials	Containers & Packaging	1,21
Materials	Forest & Paper Products Manufacturing	2,24
Energy	Renewable Energy	2,39
Financials	Banking	6,80
Financials	Financial Services	6,31
Financials	Real Estate	1,80
Financials	Banks	13,20
Financials	Life Insurance	3,02
Financials	Commercial Finance	1,40
Consumer Staples	Supermarkets & Pharmacies	1,31
Consumer Staples	Retail & Wholesale - Staples	0,68
Utilities	Utilities	10,86
Utilities	Power Generation	4,16
Technology	Tech Hardware & Semiconductors	1,89
Technology	Semiconductors	1,39
Government	Sovereigns	6,19
Government	Government Agencies	1,95
Government	Supranationals	1,68
Government	Government Development Banks	2,60
Real Estate	Real Estate	0,25
Health Care	Health Care Facilities & Services	1,80
Communications	Wireless Telecommunications Services	2,72
Communications	Telecommunications	6,24

Communications	Cable & Satellite	0,86
Communications	Wireline Telecommunications Services	1,08

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Bien que l'allocation minimale obligatoire aux investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %, le Fonds est autorisé à allouer des actifs à des investissements qui entreraient dans le cadre de l'allocation globale aux investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux).

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui

Dans le gaz fossile

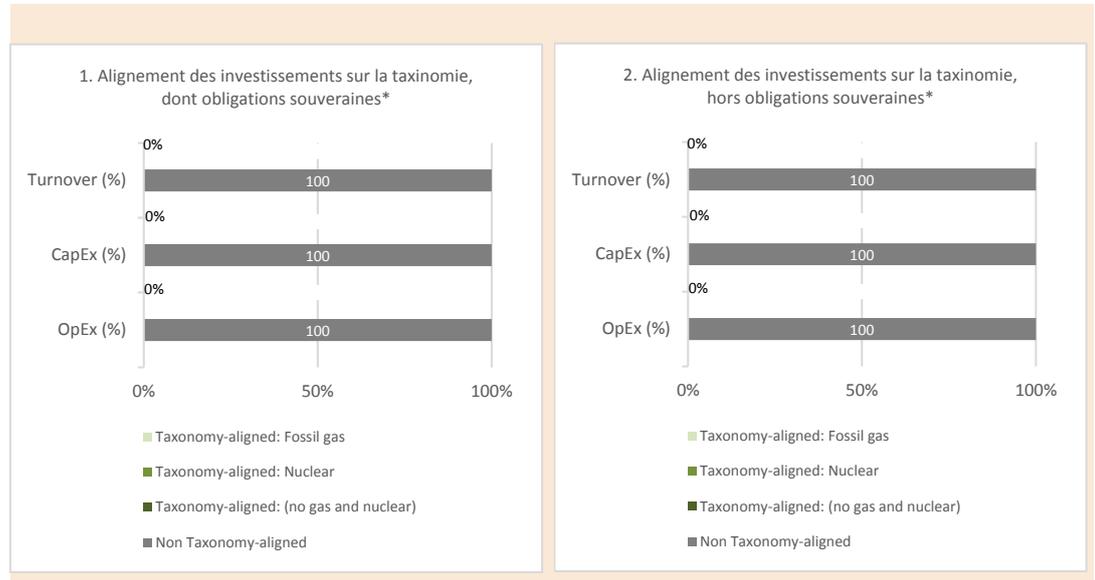
Dans l'Ønergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Le Fonds détenait 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence précédente.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 39,14 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux) et le reste comme n'étant pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.

La conformité des investissements avec la taxonomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 55,64 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi 5,22 % des actifs dans la catégorie « Non durables ». Les investissements inclus sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et éventuellement les instruments dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, d'atteindre des objectifs de performance ou de gérer les risques, et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Exposition diversifiée aux ODD :

Notre objectif est d'investir dans des entreprises dont les produits et les services sont alignés sur l'un de nos huit piliers d'impact et de déterminer dans quelle mesure les entreprises aident les pays à mettre en œuvre l'agenda de développement durable des Nations unies. Au cours de la période de référence, nous avons détenu des participations exposées à l'ensemble de nos huit piliers d'impact, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif consistant à offrir un large accès aux ODD.

Suivi des progrès réalisés par les entreprises en matière d'alignement sur les ODD :

nous visons à examiner les entreprises du Fonds au moins une fois par an. Les entreprises sont exclues de l'univers d'investissement si :

- L'entreprise poursuit une nouvelle stratégie qui ne s'aligne pas sur l'un de nos piliers d'impact.
- L'entreprise ne fournit pas de preuves suffisantes d'une amélioration en termes de déclaration des informations importantes dans un délai que nous considérons comme approprié.
- Des signaux d'alerte, des controverses et/ou des incidents surviennent et mettent en évidence un problème ESG structurel et persistant dans les activités, la stratégie ou la culture de l'entreprise, auquel l'entreprise ne répond pas de manière appropriée.

Engagement :

Dans le cadre de ces Fonds ODD, les priorités en matière d'engagement seront notamment d'encourager les entreprises à suivre une stratégie axée sur l'impact. Nous travaillerons avec les entreprises pour mieux comprendre comment elles allouent des capitaux aux domaines de sous-investissement mis en évidence par les ODD des Nations unies. Nous chercherons à encourager la divulgation de ce processus d'allocation du capital et la mesure de la contribution positive. Voici quelques exemples au cours de l'année :

- Shriram 22 décembre 2023 Rencontre avec Shriram pour discuter du pourcentage des prêts accordés par l'entreprise aux emprunteurs débutants et aux femmes. Nous avons également discuté des impressionnantes initiatives de l'entreprise en matière d'éducation financière des femmes. La société finance principalement des véhicules d'occasion et se montre actuellement prudente en ce qui concerne les prêts pour véhicules électriques, étant donné que ces derniers ont une valeur plus élevée et que la majorité de ses clients empruntent pour la première fois. Nous sommes très à l'aise avec ce titre et son alignement sur les objectifs de développement durable est clair.

- Turk Telekomunikasyon 26 juin 2024 Depuis notre dernière réunion, l'entreprise a pris des mesures notables pour améliorer la divulgation de ses informations. Les données sur les émissions continueront de s'améliorer car des consultants ont été engagés pour poursuivre ce travail. Enfin, il est désormais plus facile de suivre le dossier d'investissement concernant la pénétration dans les communautés rurales grâce à des statistiques

mesurables pour les indicateurs clés de performance relatifs à la démographie sociale, inclus dans les récents rapports sur les obligations vertes.

- Suzano 14 mai 2024 Discussion de suivi pour comprendre les progrès réalisés en vue de l'adoption du SBTi, l'évolution des rapports sur les émissions nettes de carbone d'une année sur l'autre, les progrès sur la connexion des corridors écologiques dans les biomes à haut risque et les progrès sur les controverses existantes impliquant les communautés autochtones. Il semble que les progrès aient été lents sur ces points et qu'il faille donc réexaminer la situation avec l'entreprise en 2024.

- Geely Automobile 30 mai 2024 Nous nous sommes entretenus avec Geely en raison d'allégations historiques concernant des fournisseurs utilisant des travailleurs de la population ouïghoure. Nous avons été rassurés par la politique de l'entreprise en matière de chaîne de fournisseurs et par la surveillance dont ces derniers font l'objet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet